

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Développement du droit de la révision (Mo. 21.3456)

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Développement du droit de la révision (Mo. 21.3456), 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 06.06.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Gesellschaftsrecht	1

Abkürzungsverzeichnis

RK-SR Kommission für Rechtsfragen des Ständerates

CAJ-CE Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Gesellschaftsrecht

MOTION

DATUM: 31.05.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite des délibérations relatives au message sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite (19.043), la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats (CAJ-CE) a déposé une **motion pour développer le droit de la révision**. Une telle révision permettrait, selon la CAJ-CE, de mieux lutter contre les faillites abusives.

Si le Conseil fédéral a reconnu que le droit actuel de la révision permettait éventuellement des abus, avec notamment la possibilité d'éviter la révision (opting-out) ou de ne pas tenir de comptes annuels, il a estimé qu'il était préférable d'attendre la fin des discussions sur la loi sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite avant d'envisager une modification du droit de la révision.

Les sénateurs et sénatrices ne l'ont pas entendu de cette oreille. La motion a été **adoptée à l'unanimité**.¹

MOTION

DATUM: 06.12.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

La motion de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-CE) sur le **développement du droit de la révision** a été traitée en parallèle du projet de loi sur l'usage abusif de la faillite (19.043). La majorité de la CAJ-CN a pris le contre-pied de sa commission sœur. Elle a recommandé par 14 voix contre 10 et 1 abstention de rejeter la motion. Selon la majorité, la décision par le Conseil national d'abolir l'opting-out rétroactif dans la loi sur l'usage abusif de la faillite est suffisante pour réduire les abus. A l'opposé, une minorité a préconisé l'adoption de la motion afin d'améliorer le droit de la révision. En chambre, la **motion a été rejetée** par 113 voix contre 61. Seul le camp rose-vert et 1 député du groupe du Centre ont voté en faveur de la motion.²

1) BO CE, 2021, pp.361; Communiqué de presses CAJ-CE du 13.04.2021

2) BO CN, 2021, pp.2383; Rapport CAJ-CN du 18.11.2021